

BPJEPS **SPÉCIALITÉ** **ÉDUCATEUR SPORTIF** **MENTION ACTIVITÉS** **PHYSIQUES POUR TOUS**

UCC : Direction d'un ACM et CFGA
(Certificat de Formation à la Gestion
Associative)

FORMATION PAR APPRENTISSAGE
(jeunes de moins de 31 ans)

INFORMATIONS BRÈVES

Formule : formation en alternance sur 19 mois

Rythme d'alternance : 2 semaines par mois, les matins

Volume horaire : 725 h en centre de formation, soit 335 h la 1ère année et 390 h la 2ème année.

Dates : du 2 octobre 2017 au 31 mai 2019

Lieu : Épinal

ORGANISATION

Organisme de formation délégué :

Ligue de l'Enseignement des Vosges

Responsable de formation :

Cédric JACQUEMIN

Tests de sélection : 31 août et 1er septembre 2017

CONDITIONS D'INSCRIPTION

NIVEAU PRÉ-REQUIS MINIMUM

→ Avoir 18 ans et être titulaire du PSC1 ou équivalent

→ Être dans une structure ayant un maître d'apprentissage s'engageant à assurer la formation en situation professionnelle

NIVEAU ATTENDU

→ Expérience dans le domaine de l'animation sportive.

ÉPREUVES TESTS DE SÉLECTION

→ Tests sportifs

→ Une épreuve écrite basée sur une analyse et synthèse de documents

→ Entretien de motivation

FORMATION

OBJECTIFS

→ Le BPJEPS APT (Activité Physique pour Tous) permet à son titulaire de développer un registre de compétences dans l'initiation et la découverte des activités physiques, dans la conception, le développement et la mise en place de projets sportifs. Il s'inscrit fortement dans les valeurs d'éducation citoyenne par le sport avec une pratique à dimension sociale.

→ L'Unité Capitalisable Complémentaire Direction d'un ACM permet d'obtenir la possibilité de diriger des Accueils Collectifs de Mineurs.

→ Le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) intégré au diplôme valide les compétences à administrer une association et garantit une connaissance du fonctionnement associatif en France.

CONTENUS

→ Les modules de formation seront articulés autour des 4 Unités Capitalisables du BPJEPS APT ainsi qu'un module axé autour de la fonction de directeur d'ACM et un module Vie Associative permettant de valider le Certificat de Formation à la Gestion Associative.

RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Réunions d'information : à définir

Retrait des dossiers : à définir

Clôture dépôt dossier : le 7 juillet 2017